

Année universitaire : 2023-2024

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : **ORTHOPEDIE ET ORTHESE**

Type de formation : Diplôme universitaire (DU)

Date du Conseil d'UFR : 29 janvier 2018

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires :

Responsable pédagogique : Jean Didier Bardet

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel, distanciel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		5
Formation continue		12
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

- Maîtriser un socle de connaissances fondamentales anatomiques et thérapeutiques sur les pathologies articulaires traumatique, inflammatoire et dégénérative.
- Connaître les caractéristiques techniques de l'orthèse en vue de son utilisation appropriée de d'une prise de mesure adaptée.
- Accueillir et orienter le patient dans le cadre d'une prise en charge impliquant une orthèse.
- Analyser et optimiser une prise en charge impliquant une orthèse.
- Connaître les limites de compétence selon l'orthèse prescrite.
- Encourager les relations avec les autres professionnels de santé : de la prescription au suivi du patient.
- Maîtriser la réglementation relative aux orthèses.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pharmacien

Étudiant 6ème année de pharmacie

2.2 Conditions d'admission

Admission sur dossier. Le dossier comprend notamment :

- un CV
- une lettre de motivation

La sélection des dossiers tient compte du projet professionnel du candidat ou du projet de l'officine dans laquelle il exerce.

A dossier équivalent, la sélection se fait par ordre chronologie de dépôt du dossier complet sur la plateforme de candidature eCandidat.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Janvier à avril

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée :

Volume horaire de la formation : 74 h

8 jours en présentiel = 64h (2 jours par mois, 4 mois de suite) + 1 journée optionnelle (visite d'industriels ; sur la dernière session) et 10 h en distanciel

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Présentiel

Session 1

- Jour 1 : Imagerie médicale (0,5 journée) & Traumatologie et accueil du patient (0,5 journée)
- Jour 2 : Pathologies des membres inférieurs – orthèses pour cheville, genou, jambe, hanche

Session 2

- Jour 3 : Pathologies des membres supérieurs – orthèses pour main, poignet, coude, bras, épaule
- Jour 4 : Pathologies de la voute plantaire – semelles orthopédiques (Partie 1 : appareillage de **série et examen clinique**)

Session 3

- Jour 5 : Pathologies du rachis – colliers cervicaux, ceintures de maintien lombaire et corsets d'immobilisation vertébrale (0,5 journée) & Pathologies de l'abdomen – ceintures abdominales, bandages herniaires, ceintures médicochirurgicales & Grands Brûlés – vêtements compressifs (0,5 journée)

- Jour 6 : Compression

Session 4

- Jour 7 : Pathologies de la voute plantaire – semelles orthopédiques (Partie 2 : fabrication de semelles et écarteurs)
- Jour 8 : Dialoguer avec le prescripteur / kiné de l'application de l'appareillage & Etudes de cas
- Jour 9 : Visites d'industriels (optionnel)

E-learning :

Session 1 (2,5h) : Aspects réglementaires généraux (1h) ; Pathologies des membres inférieurs (1,5h)

Session 2 (3,5h) : Pathologies des membres supérieurs (1,5h) ; Pathologies de la voute plantaire (2h)

Session 3 (4,5h) : Pathologies du rachis (1,5h) ; Pathologies de l'abdomen (1,5h) ; Angiologie (1h) ; Lymphologie (0,5h)

Travaux

- QCM de début de session 1, 2, 3 et 4
- 1 étude de cas (Session 4)

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : non

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : oui ; Modalités : Etude de cas d'une dispensation d'orthèse réalisée avant la session 4 (cas issu de la pratique professionnelle)

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

- Présence requises à toute la formation
- Visionnage de l'intégralité du e-learning

Absences aux examens :

- Assiduité
- Etude de cas

en cas d'absence justifiée à la session 4, il sera demandé au participant de présenter une étude de cas devant un jury

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys : Dans les 4 semaines suivant la fin de la formation

Article 6 : Conditions de validation de la formation

- Assiduité (100%)
- Etude de cas (Validé / Non validé)

Article 7 : Redoublement

En cas de défaillance à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université et après accord du responsable

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 850 €

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1550 €

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.